

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 102-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0586

Déposée le: 27.04.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Création dans le canton de Berne des places nécessaires pour les gens du voyage

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. créer les bases légales et les conditions d'aménagement du territoire nécessaires, p. ex. au moyen d'un plan de quartier cantonal, pour que le canton de Berne puisse rapidement réaliser un nombre suffisant d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage ;
2. examiner s'il est possible de contraindre les propriétaires à mettre à disposition leurs terrains ou si le canton peut les y inciter financièrement ;
3. prévoir les moyens financiers nécessaires à la réalisation des aires de séjour et de transit, notamment dans le budget, le PIMF et le compte des investissements ;
4. créer un comité de réflexion composé de représentants et représentantes du canton de Berne, des communes et des minorités concernées, chargé de perfectionner la « Stratégie relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne » de 2013 ;
5. expliquer dans un rapport comment et où prévoir et réaliser suffisamment d'aires de séjour et de transit à moyen et à long terme.

Développement:

Les manifestations des gens du voyage à Berne et à Nidau/Bienne en avril 2014 sont révélatrices d'un problème actuel. En dépit des directives de la Confédération de 1998, des travaux préliminaires du canton et des interventions parlementaires déposées (« Création rapide d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage » du 31.1.2011), le canton de Berne n'a toujours pas assez d'aires de séjour et de transit. Malgré l'adjonction d'une fiche de mesures au plan directeur lors des adaptations de 2010 et la « Stratégie relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne », publiée en septembre 2013, aucun nouvel emplacement n'a encore pu voir le jour. Or l'évaluation des sites visait à trouver au moins un emplacement adéquat dans le périmètre de chacune des six conférences régionales. Il faut concrétiser cet objectif.